

Le médiation arbitrage et les pays émergents au XXI^{ème} siècle*

Par Prof. Rodny DANIEL *

L'Afrique a émergé dans l'histoire de l'Humanité avec un projet d'union : le Sematawi, l'union des Deux Terres, qui fit apparaître le premier gouvernement de l'Humanité, à sa tête, son fondateur, le roi (Soudanais) Narmer. Les royaumes antiques confédéraient des milliers d'individus avec un gouvernement qui représentait leurs aspirations et leurs intérêts. Dans la mythologie égyptienne, la Maât maintient l'équilibre originel et la justice qui permet d'agir conformément au droit, « l'expression sociale et juridique de l'ordre établi et le symbole de la justice et de l'équité ». La Maât est intrinsèquement liée à l'institution pharaonique. Le Pharaon incarne légitimement le sommet du système judiciaire égyptien. Il promulgue les lois, rend la justice et maintient l'ordre public dans toute l'Égypte. Il est le garant du bon fonctionnement politique et de l'unité de l'Égypte. Des documents judiciaires de l'époque font état de deux aspects fondamentaux de la loi égyptienne (...) qui constitueront le cœur même de la médiation moderne.

1. La résolution des conflits. 2. La conclusion d'accords.

Les explorateurs témoins de l'époque, comme Hérodote, rapportent de l'Égypte Antique de nombreux renseignements quant à l'organisation d'un système (para) judiciaire bien avancé en règlement rapide des conflits/litiges. De la parole « africaine » à l'ère moderne, c'est seulement actuellement que l'histoire de la médiation s'écrit. Il serait juste de dire que le XX^{ème} Siècle a créé un nom commun à cette pratique, vieille comme notre univers, du règlement des conflits. Le Japon, la Chine et la plupart des pays de l'Asie utilisent, depuis longtemps, la médiation comme pratique principale pour trouver une solution « humainement » responsable à leurs conflits. Même chose dans le monde arabo-musulman. Dans cette Égypte Antique, les Cours de justice étaient connues sous le terme de « Kenbet ». Paysans ou dignitaires, femmes ou hommes, riches ou pauvres, tous avaient le droit de déposer une requête auprès de la Cour du Vizir pour obtenir réparation quand il y avait un différend/conflit/litige à régler.

Les conflits entre les personnes sont une vieille institution... et la médiation de ces conflits plutôt « récente ». Le règlement d'un différend est une démarche humaine, volontariste qui ne s'appuie sur aucune juridiction et d'ailleurs n'est pas juridiquement encadrée. La médiation est un constructeur de confiance et de relation apaisée entre les parties. Néanmoins, si le juge étatique reçoit son pouvoir du peuple, l'arbitre et le médiateur, eux, disposent d'un pouvoir quasi similaire de la part des parties. Ils agissent (en France), soit conformément à l'article 1478 du code de procédure civile, en « amia-

ble compositeur », soit en équité, à condition de faire son « best effort » pour rechercher la solution la plus adéquate et la plus équitable. L'arbitrage est encadré par les accords de New York (1958) engageant, aujourd'hui, 149 pays. L'équité est une composante majeure de l'arbitrage qu'on ne saurait retrouver en médiation. Elle est une démarche universelle qui s'accorde avec le droit. Afin de rendre la démarche des parties efficiente, l'arbitrage vient « renforcer » la médiation en validant cette démarche par l'ordonnance d'une sentence arbitrale qui rend les accords contraignants par l'exequatur et en y adjoignant les contraintes inhérentes à une sentence dont le caractère spécifique assure une résolution définitive du litige.

La médiation, comme mode de règlement extrajudiciaire, est encore une grande inconnue en Afrique, quand bien même elle présente des avantages exceptionnels aux hommes d'affaires, aux entreprises et aux sociétés commerciales qui pourraient entrer en conflit avec leurs homologues. Cette problématique se retrouve également au Maroc, en Tunisie, en Égypte, ou dans de nombreux pays arabes qui ont récemment fait preuve d'ouverture vers les Maroc, et qui ont donc besoin d'expertise internationale pour se forger une idée de ce que pourrait être leur profil judiciaire dans le pays. La médiation en Afrique se fait en général avec l'État. Mais ce dernier ne peut être juge et partie. Et si quelques personnes y ont recours, l'arbitrage est toujours en souffrance. Dans la mesure où, s'il est compatible avec les intérêts des justiciables, il ne semble pas avantageux aux yeux des avocats locaux ou nationaux pour de multiples raisons (...).

Le médiation arbitrage est une procédure d'équité, internationalement applicable, qui permet au processus de médiation d'être renforcé par une sentence arbitrale lui octroyant une résolution définitive et sans appel du litige. L'usage d'une clause de médiation et celle attributive de compétence ou de juridiction permet de choisir le tribunal géographiquement compétent en cas de conflit dans l'exécution ou l'inexécution d'un contrat, et les parties désignent à l'avance le tribunal référent qui sera compétent pour « trancher » le litige. Le médiation arbitrage offre la possibilité aux entreprises en conflit, quelles que soient leurs nationalités, de trouver elles-mêmes la solution et à rédiger un protocole de médiation qui sera repris dans son esprit lors de la rédaction de la sentence arbitrale, mettant ainsi un terme définitif au différend/conflit/litige qui les oppose. Ce protocole est une entente de médiation, une sorte d'outil d'information qui sera la base de la rédaction de la sentence arbitrale. C'est ce protocole ou entente encadré qui deviendra la sentence arbitrale selon la loi ou l'équité.

La particularité unique du médiation arbitrage, considéré comme une

Procédure alternative de résolution des litiges (Parl), consiste en la rédaction, par les parties, d'un accord médié, repris dans sa totalité dans la sentence arbitrale et agrémenté des contraintes et obligations rendues dans l'équité auxquelles les parties peuvent légitimement prétendre. La sentence rendue, elle produit les mêmes effets qu'un jugement, devant respecter les conditions de fond et de forme soulignées aux articles 1470 à 1473 du Npc. Dans ce cas, le bénéficiaire d'une sentence arbitrale peut la présenter en exequatur dans les 149 pays signataires des accords de New York et pourra faire exécuter sa sentence sur les biens de la partie condamnée, dans l'ensemble des pays ayant reconnu l'arbitrage et pour lesquels le Code de procédure civile a dû être enrichi du cadre juridique donné à l'arbitrage.

Le déroulé de la procédure de médiation arbitrage, pour les pays émergents, est une garantie humaine équitable et juste de règlement extrajudiciaire du conflit/litige pour les acteurs po-

tentiels, soucieux des intérêts supérieurs de l'Humanité. Le médiation arbitrage, tel qu'il se définit actuellement, peut-il apporter des solutions simples, rapides et pratiques à la maladie des politiques étrangères et commerciales en Afrique par exemple ? Du « Scramble for Africa » et de l'expansion coloniale européenne à ce jour, cette domination a des répercussions ravageuses sur les anciennes colonies françaises notamment, qui continuent de payer un très lourd impôt colonial à la France. Le médiation arbitrage pourrait-il contribuer à réparer les nombreux conflits/litiges qui jonchent les pays de l'Afrique et leurs voisins du Maghreb et d'ailleurs ? Le déclin évident des nations occidentales et la perte de tous leurs repères moraux face à la renaissance des nations africaines et de l'émergence des nouveaux pays de l'Asie, du Maghreb, de l'Amérique du Sud...

porté de solutions définitives au règlement des litiges...

Puisqu'il y a primauté des législations internationales sur les droits nationaux, l'Afrique est-elle juridiquement mûre pour adhérer à cette Convention des Etats ? Les entreprises africaines ou étrangères investissant en Afrique pourront désormais attribuer la compétence de juridiction à une institution arbitrale internationale qui peut s'exporter dans l'ensemble des pays signataires. C'est bien la mission que défend, entre autres, la Cour internationale de médiation et d'arbitrage et les organisations internationales à vocation analogue. Un retour aux sources de la Maât : « l'ordre juste du monde » ?

* Pr. Arb, Jur.D, VP d'AMC Law Associates, Juge-Médiateur près de la Cour Internationale de Médiation et d'Arbitrage (CIMEDA)

Mail : rodny.daniel@cimeda.org

Tous avec Macky Sall pour un Sénégal émergent

Par Melle Mame Anna MBAYE *

Plébiscité par le peuple sénégalais avec un score de 65 %, Macky Sall a été le président le mieux élu de l'histoire du Sénégal indépendant. Avec l'événement d'une démocratie ayant occasionné deux alternances successives, l'élection du président Sall, par son score de 65 % sans appel au 2^e tour, restera gravé à jamais dans la mémoire des Sénégalais. Son programme « Yoonu yokkute » a été à l'origine de la confiance et de l'espoir que le peuple tout entier avait placé en lui pour la suppression des inégalités sociales, la bonne gouvernance et l'éradication de l'impunité et de l'injustice. Avec les premiers résultats de la mise en application du « Yoonu yokkute », vu que l'appétit vient en mangeant, le président a fini de transformer ce programme en Plan Sénégal émergent (Pse), une formule d'émergence faite de travail et de transparence pour un développement harmonieux d'un peuple épris de paix et de justice.

Le Pse met l'accent sur une plus forte impulsion dans la création de richesse et d'emplois, le renforcement de la gouvernance, le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations, plus particulièrement à travers la protection des groupes vulnérables et la garantie de l'accès aux services sociaux de base.

En dirigeant averti et soucieux du devenir de son pays, le chef de l'Etat demande l'implication de tous pour un mieux-être et un environnement de bonheur.

L'émergence, synonyme de travail, d'abnégation, de loyauté est d'honnêteté, elle actuellement le slogan le mieux adapté à la cause de souveraineté et du travail pour le peuple sénégalais.

Pour aider notre cher président dans la réalisation du Pse, il ne sera point nécessaire de verser le sang des hommes ni les larmes des femmes et des enfants, mais seulement et uniquement la sueur frontale et musculaire d'un peuple au travail.

A l'instar des nations jadis dans une situation de sous-développement et qui, aujourd'hui, pointent à l'horizon du développement et de l'émergence, le Sénégal du président Macky Sall se fera avec l'engagement, l'engouement et la détermination d'un peuple uni par la même foi vers un but fait de bonheur et de prospérité. Cela, dans un élan patriotique synonyme d'un nationalisme jamais égalé.

A toutes et à tous, j'appelle à s'unir pour Vivement soutenir sans faille le Pse. Envol certain de notre pays le Sénégal, Cher à nos cœurs et berceau de nos rêves de prospérité nationale.

Maintenant que l'étoile d'une formule d'émergence faite de travail et de transparence Apparait dans la pénombre d'une traversée lugubre d'un sous-développement tant décrié, Chaque citoyen et citoyenne a l'obligation de s'investir à fond à l'image d'un Kamikaze dévoué à la cause sacrée d'une nation unie pour Y donner sa contribution patriotique et participative.

Pour un avenir de paix et de prospérité faite dans l'union, Oublions nos querelles internes et intérêts personnels, Unis les uns aux autres, nous vaincrons pour que vive le Sénégal, Refuge incontournable de nos valeurs sûres et vertus ancestrales.

Une fois de plus, un peuple dévoué et résolument tourné vers un but d'un commun vouloir de vie commune, Nul autre que nous citoyen de ce pays ne saurait assurer à notre nation une émergence dans la paix, l'unité et la concorde.

Sérénité et détermination nous demandons à tous les ressortissants, Entendu que la mère patrie est une et indivisible, Nul autre que nous ne saurait assurer son intégrité et son développement, Ensemble nous devons unir nos efforts pour lui assurer un avenir de rêve. Grandeur d'âme dans une union sacrée de tous, notre disponibilité soutiendra sa sécurité et la paix. A nous tous la rigueur et l'équité s'imposent pour garantir son épanouissement, La seule issue propice à son développement intégral dans l'unité et la concorde.

En citoyens responsables, résolument tournés vers le développement de notre pays, Marginalisons toutes idées subversives et calomnieuses, sources de divisions et de subversions. Entièrement déterminés, œuvrons pour un développement harmonieux de notre pays, Rien d'autre que notre patrie, le Sénégal, ne devrait nous préoccuper. Gage de réussite et de succès pour tous, soyons des citoyens unis dans un même élan. En rangs serrés dans la marche irréversible vers l'avenir, N'ayant d'autre objectif que l'émergence de notre pays, le Sénégal, Terre de foi, d'hospitalité, de concorde et de paix où il fait bon vivre.

* Etudiante en MBA - USA

AVIS DE RECRUTEMENT

Société de production audiovisuelle installée à Dakar recherche **des chargés de production.**

Vous pouvez adresser vos candidatures (curriculum vitae + références) à l'adresse suivante :

recrutement@idf.com avant le 19 Décembre 2014 à 12h.